



Finances publiques

Vous avez besoin d'aide ?



**A compter du 1^{er} février 2021,
la direction départementale des
Finances publiques**



**est à votre écoute pour répondre
à vos principales questions sur :**

L'aide aux services en ligne

L'impôt sur le revenu

Le prélèvement à la source

La taxe d'habitation et la taxe foncière

Le paiement d'un service public local (eau, cantine scolaire...)



01 30 84 17 87



de 9h à 12h

de 13h30 à 16h30